

Zeitschrift: Actio : un magazine pour l'aide à la vie
Herausgeber: La Croix-Rouge Suisse
Band: 96 (1987)
Heft: 10

Rubrik: En bref

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EN BREF

Près de 30 millions de francs pour les victimes des intempéries

Réunies le 8 septembre 1987 à Berne pour une séance de coordination, les quatre œuvres suisses d'entraide, Croix-Rouge suisse, Caritas suisse, Entraide protestante suisse et Œuvre suisse d'entraide ouvrière, et la Chaîne du Bonheur de la Radio-Télévision, ont déclaré avoir reçu à ce jour des dons pour près de 30 millions de francs en faveur des victimes des intempéries à raison de 5 millions de francs, adressés directement aux œuvres d'entraide et 25 millions versés sur le compte de la Chaîne du Bonheur.

Les dons reçus seront attribués à l'aide en Suisse ou à l'aide à l'étranger par la Commission nationale des projets dans le respect de la volonté de chaque donateur. La plus grande partie des versements sont parvenus avec la mention «Intempéries en Suisse». Il n'y a que peu de dons sans mention particulière.

La Chaîne du Bonheur a rappelé que la répartition des fonds et leur utilisation se feraient en collaboration avec les représentants des œuvres d'entraide actives sur le terrain. Cette répartition tiendra compte des critères sociaux. Ce sont les cas de personnes,

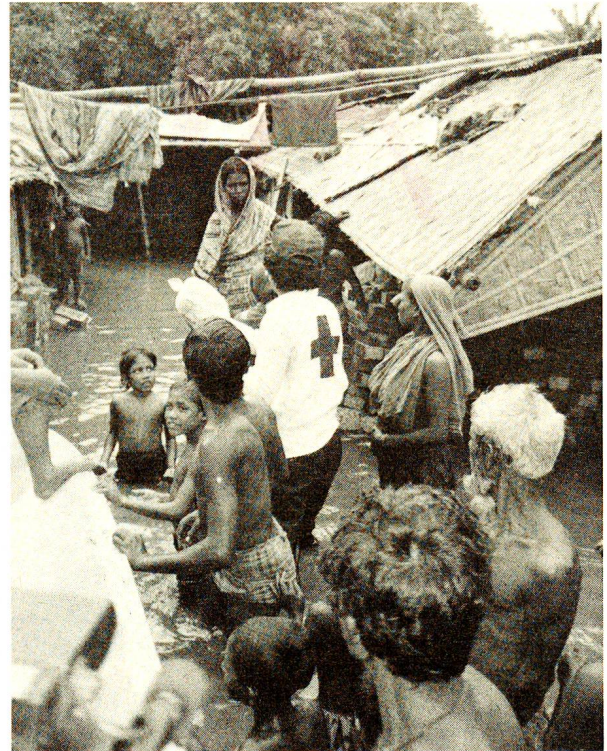
de familles ou de communautés parmi les plus durement frappées qui seront prioritairement pris en considération. Les secours s'efforceront de compenser des dégâts non couverts par une aide directe spontanée, par les assurances, par le «Fonds suisse pour les dommages causés par les forces naturelles», par les caisses cantonales pour les dommages causés par les forces naturelles ainsi que par d'autres fonds.

Les demandes de secours sont actuellement réunies par les diverses autorités communales. Les sinistrés ayant besoin d'aide sont priés de s'adresser à leurs communes.

La Chaîne du Bonheur et les œuvres d'entraide continuent de recevoir quotidiennement des dons. C'est la première fois que la Chaîne du Bonheur enregistre, en si peu de temps, des versements dépassant les engagements pris par les donateurs lors de la Journée nationale de solidarité du 28 août 1987.

La Chaîne du Bonheur et les œuvres d'entraide remercient très chaleureusement la population suisse pour son extraordinaire élan de solidarité.

Demande d'aide pour les victimes des catastrophes en Asie



Des catastrophes se sont abattues dans plusieurs pays d'Asie sur des millions de personnes dont la situation économique et sociale était déjà très difficile.

Au nord du Bangladesh, une inondation a touché 16 millions de personnes, dévasté 8000 km² de terres cultivables, détruit 600 000 habitations totalement et 750 000 partiellement. 5 millions de personnes sont aujourd'hui sans abri, 10 000 km de routes et de chemins sont submergés et 700 ponts sont détruits. Les œuvres d'entraide suisses ont reçu des demandes d'aide provenant de leurs organisations partenaires au Bangladesh.

Les Etats d'Assam, du Bengale et de Bihar, membres de l'Union indienne, ont également été touchés par de graves inondations alors que

d'autres régions de l'Inde souffrent de la sécheresse. Le Népal a subi, lui aussi, des inondations. Aux Philippines, les cyclones Herming et Ising ont détruit 100 000 habitations et laissé plus de 700 000 personnes sans abri.

Les œuvres d'entraide qui veulent participer à la reconstruction dans ces régions lancent un appel urgent à la population suisse. Les personnes qui désirent répondre à cet appel peuvent verser leurs dons, accompagnés de la mention «Catastrophes en Asie», aux comptes de chèques postaux suivants:

Croix-Rouge suisse (CRS),
Berne 30-4200-3
Caritas suisse,
Lucerne 60-7000-4
Entraide protestante suisse (EPER), Lausanne 10-1390-5

Comment constituer une pharmacie de ménage

A quoi doit ressembler une pharmacie de ménage? Comment la constituer? Comment l'entretenir et la

contrôler? C'est à ces questions que répond la brochure «Que faire en cas d'urgence? Tout sur les pharmacies de ménage», publiée par la Croix-Rouge suisse (CRS) dans la série «La santé, c'est la vie».

Fruit d'une collaboration entre des spécialistes du domaine médical, cette brochure apporte des conseils sur la manière de se servir d'une pharmacie de ménage et sur l'emploi correct des médicaments. Elle donne les règles d'or de l'automédication, met en garde contre le mauvais emploi des médicaments et précise quand le moment est venu de consulter un médecin. On y trouvera des «trucs» pour soulager les douleurs, pour combattre aussi bien les insomnies, la nervosité, la fatigue et la lassitude que les diarrhées, la constipation, les re-

froidissements et la fièvre.

Cette publication est complétée par des informations sur les cours de santé organisés par la Croix-Rouge et sur les activités CRS dans la promotion des soins médicaux donnés par des professionnels et des non-professionnels.

«La santé, c'est la vie», N° 5,

qui compte 32 pages illustrées en couleurs, est envoyée à tous les donateurs de la CRS accompagnée d'une demande de soutien; de plus, elle est gracieusement mise à la disposition de chacun par la Croix-Rouge suisse, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne.

